

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2026

PROTÉGER LES MINEURS DES RISQUES AUXQUELS LES EXPOSE L'UTILISATION DES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 2107)

N° AC150

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Delaporte et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° AC117 de Mme Miller

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--